Eccles, Natalie

De: François Lamontagne [flamontagne@protonmail.com]
Envoyé: 30 novembre 2016 11:24
À: Greffe
Cc: info@cqlpe.ca
Objet: Lettre concernant le Dossier R-3964-2016
Pièces jointes: lettre_R-3964-2016.docx

Bonjour Mme. Dubois,

Nous souhaitons que la lettre (à votre attention) ci-joint soit ajoutée aux observations en lien avec le dossier R-3964-2016.

Merci et bonne journée.

À l'attention de:
Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet: Seconde option de retrait: conserver son compteur électromécanique.

Madame Dubois,

Depuis près de deux ans, nous refusons l'installation d'un compteur nouvelle génération à notre domicile, que celui-ci soit communicant ou non. Nous avons pu constater, à notre grand désarroi, les tactiques d'intimidation de la part d'Hydro-Québec afin de nous imposer, à nous et aux autres personnes dans notre situation, un de ces appareils contre notre volonté.

L'option de retrait actuelle d'Hydro-Québec est insuffisante, car même si le compteur proposé est non communicant, il peut tout de même générer de l'électricité "sale" et ainsi polluer tous les fils électriques de notre domicile. Cette électricité sale peut avoir des effets nocifs sur la santé selon plusieurs experts, nommons entre autres Dr. Magda Havas (http://www.magdahavas.com/category/electrosmog-exposure/dirty-electricity-electrosmog-exposure/) et Dr. Samuel Milham (http://www.sammilham.com/).

Dans le but de vivre dans une maison qui soit la plus saine possible, nous avons choisi d'éliminer téléphones cellulaires, réseaux WiFi, fours à micro-ondes *et compteurs nouvelle génération* de notre domicile.

Voilà pourquoi nous croyons que la bonne chose à faire serait d'offrir une seconde option de retrait à ceux et celles qui veulent s'en prévaloir, c'est-à-dire le droit de conserver leur compteur électromécanique existant ou, le cas échéant, demander l'installation d'un compteur électromécanique neuf ou usagé.

Nous savons que la compagnie Hydro-Québec souhaite détruire les 181 500 compteurs électromécaniques qu'elle a en sa possession. Nous nous opposons fermement à cette éventualité car ceci rendrait la mise en place de la nouvelle option de retrait beaucoup plus difficile.

Nous sommes des dizaines de milliers à faire valoir notre droit de choisir le type de compteur qui sera installé sur notre domicile et nous apprécierions grandement que la Régie de l'énergie nous soutienne dans nos démarches.

Merci de l'attention que vous porterez à cette lettre.

François Lamontagne et Geneviève Côté
Trois-Rivières